



chemical solutions to concrete problems

## NOX-CARB DARK BASE 350 COMPONENT A

## Fiche de données de sécurité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

### Section 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

#### 1.1 Identification du produit

Formulaire produit	Mélange
Nom commercial	NOX-CARB DARK BASE 350 COMPONENT A
Code produit	NCDB350A

#### 1.2 Les usages identifiés de la substance ou du mélange et utilise conseillé contre

Utilisation	Industrielle. Pour usage professionnel seulement.
-------------	---

#### 1.2.2 utilise conseillé contre

Aucune information supplémentaire disponible

#### 1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

NOX-CRETE, INC.  
1444 SOUTH 20th Street  
Omaha, NE 68108  
Tél : 402-341-2080  
Télécopieur : 402-341-9752  
E-Mail : [corporate@nox-crete.com](mailto:corporate@nox-crete.com)  
Site Web : [www.nox-crete.com](http://www.nox-crete.com)

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	Chemtrec (800) 424-9300 Chemtrec en dehors des ÉTATS-UNIS 703-527-3887
------------------	---

### Section 2. Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Inflam Liq. 2	H225
Irrit. Cutané	H315
Irrit. Des yeux	H318
Toxicité aiguë. 4 (inhalation)	H332
STOT SE 3 resp. Irrit.	H335
STOT SE 3 somnolence	H336
Carc. 2	H351

#### Texte complet des phrases H voir section 16

#### Physiochimiques néfastes, à la santé humaine et les effets sur l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

#### 2.2 Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de danger





chemical solutions to concrete problems

## NOX-CARB DARK BASE 350 COMPONENT A

## Fiche de données de sécurité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

<b>Mot de signal</b>	Danger
<b>Les déclarations de danger</b>	H225 - Liquide et vapeurs très inflammables H315 – Provoque une irritation cutanée H319 – Provoque une sévère irritation des yeux H332 - Nocif par inhalation H335 - Peut provoquer une irritation des voies respiratoires H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges H351 - Susceptible de provoquer le cancer
<b>Les énoncés de précaution</b>	
<b>Prévention:</b>	P201- Se procurer les instructions particulières avant utilisation P202- Ne pas manipuler tant que toutes les précautions de sécurité n'ont pas été lues et comprises P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes - Ne pas fumer P233 - Garder le récipient bien fermé P240 - Conteneur terrestre/sous caution et équipement de réception P241 - Utiliser des équipements électriques/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrants P242 - Utiliser uniquement des outils anti-étincelles P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P271 - Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
<b>Réponse</b>	P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin P303 + P361 + P353 - EN CAS DE PEAU (ou les cheveux): Retirer / Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / douche. P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin / attention P331 - NE PAS faire vomir P370+P378 - En cas d'incendie : Utiliser poudre chimique sèche, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction P403+P405+P235+P233 - Conserver sous clé dans un endroit frais et bien aéré. Gardez le récipient bien fermé.
<b>Stockage:</b>	P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale
<b>Élimination:</b>	
<b>2.3 Autres dangers</b>	Aucun connu

Texte intégral des H et P phrases: voir section 16

### Section 3. Composition / informations sur les composants



chemical solutions to concrete problems

## NOX-CARB DARK BASE 350 COMPONENT A

## Fiche de données de sécurité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

### 3.1 Substances

Non applicable

### 3.2 Mélange

Name	Product identifiant	%
Solvant exempté	Secret De Commerce.	Secret De Commerce.
Solvant naphta	Secret De Commerce.	Secret De Commerce.
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6.	< 2.0
Xylène	1330-20-7	< 1.0
Éthylbenzène	100-41-4	< 0.1
Cumène	98-82-8	< 0.2
1,2,3- Triméthylbenzène	526-73-8	<2.0
1,3,5- Triméthylbenzène	108-67-8	<2.0

Conformément à 29CFR 1910.1200 (i), la concentration spécifique (et / ou) de l'identité chimique peut être refusée en tant que secret commercial, tandis que toutes les propriétés et les effets sur la santé et la sécurité sont inclus dans la FDS. Le reste des autres ingrédients n'est pas dangereux ou a une concentration inférieure à 1% (ou 0,1% pour les cancérigènes, les toxines reproductives ou les sensibilisants respiratoires).

## Section 4. Mesures de premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Les premières mesures d'aide général

Obtenir un avis médical/attention si vous ne vous sentez pas bien. Ne jamais donner quoi que ce soit par La bouche à une personne inconsciente.

#### Les premières mesures d'aide après inhalation

Si les expériences individuelles des nausées, des étourdissements, a de la difficulté à respiration rechercher un professionnel de la santé immédiatement. Dans tous les cas de doute, ou si les symptômes persistent, consultez un médecin. Déposer à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin/médecin.

#### Les premières mesures d'aide après un contact avec la peau

Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Déposer ou retirer Immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou sous la douche. Laver immédiatement avec du savon et de l'eau en abondance.

#### Première mesure d'aide après un contact avec les yeux

Lorsque les lentilles de contact sont usées, les retirer si possible. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 10 à 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

#### Les premières mesures d'aide après l'ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux Immédiatement.



chemical solutions to concrete problems

## NOX-CARB DARK BASE 350 COMPONENT A

## Fiche de données de sécurité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

### 4.2 Plus important les symptômes et effets, aigu et retardé

<b>Symptômes/blessures après inhalation</b>	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Une surexposition aux vapeurs peut entraîner des maux de tête, des nausées, de la somnolence ou des étourdissements.
<b>Symptômes/blessures après un contact avec la peau</b>	Peut causer une irritation de la peau ou sensation de brûlure
<b>Symptômes/blessures après un contact avec les yeux</b>	Peut causer une irritation des yeux ou des blessures
<b>Symptômes/blessures après ingestion</b>	Peut provoquer une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac.

### 4.3 Indication d'une attention médicale immédiate et le traitement spécial requis

Aucune information supplémentaire disponible

## Section 5. Lutte incendie mesures

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyen d'extinction approprié** Produit chimique sec, mousse, dioxyde de carbone

**IMPROPRES moyens d'extinction**

Ne pas utiliser de jet d'eau lourde

### 5.2 Dangers spéciaux découlant de la substance ou du mélange

**Réactivité** Produits de décomposition thermique peut entraîner un risque pour la santé.

### 5.3 Conseils pour les pompiers

**Lutte incendie instructions**

Liquide inflammable! Ce matériau libère des vapeurs lorsque la température dépasse la température ambiante. Les vapeurs peuvent causer un incendie instantané. Utiliser un jet d'eau ou de brouillard pour refroidir les contenants exposés..

**Équipement de protection pour les pompiers**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (SCBA) et Équipement de protection complet lorsque les combats tout incendie chimique.

**Autres informations**

Le chauffage ou la combustion nocifs gaz/vapeurs peuvent être libérés. Ce produit peut causer la parole à devenir glissant.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions personnelles, les équipements de protection et les procédures d'urgence

**Mesures générales**

Extrêmement inflammable. Éliminer toute source d'inflammation. Endiguer ou confisquer le produit déversé. Utiliser des outils anti-étincelles. Tous les équipements doivent être mis à la terre. Prendre les précautions nécessaires pour assurer sa propre santé et la sécurité avant de tenter contrôle de déversement ou nettoyage ..

#### 6.11 Équipement de protection individuelle

Équiper l'équipage nettoyage muni de l'équipement de protection approprié.

#### 6.2 Précautions pour l'environnement

Empêcher l'entrée aux égouts et eaux publiques.Prévenir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou eaux publiques.

### 6.3 Matériaux et méthodes de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage**

Imprégnez-vous de déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir dans des récipients étanches à la vapeur et les éliminer correctement.

## Section 7. Manipulation et stockage



chemical solutions to concrete problems

# NOX-CARB DARK BASE 350 COMPONENT A

# Fiche de données de sécurité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

## 7.1 Précautions de manipulation

### Mesures de protection

Se laver les mains et autres zones exposées avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer et de quitter son lieu de travail. Assurer une bonne ventilation dans les zones de travail à prévenir la formation de vapeurs. Lorsque vous n'utilisez pas tenir les récipients hermétiquement fermés. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

### Mesures d'hygiène

## 7.2 Conditions de stockage dans des conditions de sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

### Conditions de stockage

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des étincelles et des flammes nues .. Garder les contenants hermétiquement fermés jusqu'à utilisation.

### Matières incompatibles

Les agents oxydants forts

### Température de stockage

Conservez dans un endroit frais et sec, loin des sources d'ignition.

## Section 8. Contrôles de l'exposition/protection personnelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

nom des ingrédients	Limites d'exposition professionnelle ACGIH TLV (United States)
Xylène	TWA: 100 ppm 8 heures
Solvant naphta	TWA: 100 ppm 8 heures
1,2,4-Triméthylbenzène	TWA: 25 ppm 8 heures
Solvant exempté	TWA: 50 ppm 8 heures
Éthylbenzène	TWA: 20 ppm 8 heures
Cumène	TWA: 50 ppm 8 heures
1,2,3- Triméthylbenzène	TWA : 25 ppm 8 hours
1,3,5- Triméthylbenzène	TWA: 25 ppm 8 hours

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Les contrôles d'ingénierie

Utiliser avec une ventilation suffisante pour tenir le produit les concentrations en vapeurs Spécifié ci-dessous TLV

#### Protection des yeux et du visage

Des lunettes de protection contre les produits chimiques et / ou des écrans faciaux sont recommandés pour éviter tout contact oculaire, irritation ou blessure

#### Protection de la peau

Porter des gants et des vêtements de protection adaptés et bottes comme requis pour prévenir tout contact avec la peau. Laver la peau exposée fréquemment avec de l'eau et du savon. Vêtements souillés devraient être lavés avant de les réutiliser.

#### Protection respiratoire

Une ventilation générale est normalement suffisante. Éviter de respirer le brouillard du produit ou des vapeurs. L'utilisation d'un appareil respiratoire approprié est recommandés lorsque les concentrations dans l'air dépassent la valeur TLV.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques



chemical solutions to concrete problems

## NOX-CARB DARK BASE 350 COMPONENT A

## Fiche de données de sécurité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

### 9.1 Informations de base sur les propriétés physiques et chimiques

Apparence	Liquide clair
Odeur	Forte odeur aromatique
Seuil de perception de l'odeur	Pas de données disponibles
PH	Pas de données disponibles
Point de fusion	Pas de données disponibles
Point de congélation	Pas de données disponibles
Point d'ébullition	Pas de données disponibles
Point d'éclair	>18 C >65 F PMCC
Relative taux d'évaporation (acétate de butyle= 1)	Pas de données disponibles
Norme d'inflammabilité (solide, gaz)	Liquide et vapeurs inflammables
Inférieur/supérieur limites explosives	Pas de données disponibles
Pression de vapeur	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	Pas de données disponibles
Densité relative (masse spécifique )	1,291 Kg par litre 10.774 lb par gallon
Solubilité	Eau: négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas de données disponibles
Température d'auto-ignition	Pas de données disponibles
Viscosité	Pas de données disponibles
Teneur en VOC	Moins de 350 g / l

## Section 10. Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	Aucune information supplémentaire disponible
<b>10.2 La stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Les températures extrêmes hautes ou basses.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Des acides forts et des oxydants
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, divers dérivés d'hydrocarbures

## Section 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations concernant les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Aucun effet indésirable prévisible dans l'usage prévu.
<b>Irritation/Corrosion cutanée</b>	Peut causer une irritation de la peau
<b>Yeux</b>	Mai causes une irritation des yeux et des dommages.
<b>La respiration et de sensibilisation de la peau</b>	Peut irriter les voies respiratoires
<b>Mutagenèse des cellules germinales</b>	Pas de données disponibles
<b>Carcinogénicité</b>	

#### IARC

Xylène	3
Cumène	2B
Éthylbenzène	2B

2B - Preuves insuffisantes chez l'homme et moins de preuves suffisantes chez les animaux.

3 - Insuffisantes chez l'homme et insuffisantes ou limitées chez les animaux.



chemical solutions to concrete problems

## NOX-CARB DARK BASE 350 COMPONENT A

## Fiche de données de sécurité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Pas de données disponibles
<b>Certains organes cibles toxicité</b>	
<b>Exposition unique</b>	Pas de données disponibles
<b>Exposition répétée</b>	Pas de données disponibles
<b>Danger d'aspiration</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

### Section 12. Informations écologiques

<b>12.1 Écotoxicité</b>	Pas de données disponibles
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>	Pas de données disponibles
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>	Pas de données disponibles
<b>12.4 La mobilité dans le sol</b>	Aucune information supplémentaire disponible
<b>12.5 Autres effets néfastes</b>	Éviter le rejet dans l'environnement

### SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

<b>13.1 Traitement des Déchets méthodes</b>	L'utilisateur de ce matériau a la responsabilité de disposer des éléments non utilisés, des résidus et des conteneurs en conformité avec toutes les locaux, de l'état ainsi que les lois et règlements fédéraux concernant le traitement, de stockage et d'élimination de déchets dangereux et déchets non dangereux.
---	---

### SECTION 14. Information sur les transports

Conformément aux dispositions de l'ADR/RID/ADNR/IMDG / OACI/IATA

<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN1263
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Matériel lié à la peinture
<b>14.3 Classe de Transport (es)</b>	3
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5 Risques environnementaux</b>	Aucune information supplémentaire disponible
<b>14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur</b>	
<b>14.7 Transport en vrac selon L'annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC</b>	Aucune information supplémentaire disponible
<b>14.8 Transport en vrac selon CFR 49 173,15</b>	Non applicable

### SECTION 15. Informations réglementaires

**15.1 La sécurité, la santé et l'environnement réglementation/législation spécifique pour la substance ou le mélange**

**15.1.2 Règlements USA  
Section 313**

Contient les ingrédients suivants au niveau ou au-dessus des exigences de niveau de reporting de l'article 313. Cette information doit être incluse dans toutes les FDS copiés ou distribués pour ce matériau.



chemical solutions to concrete problems

## NOX-CARB DARK BASE 350 COMPONENT A

## Fiche de données de sécurité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

CHIMIQUE	CAS #	MAX POIDS%
Xylène	1330-20-7	< 0,4
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	< 2,0
Cumène	98-82-8	< 0,2
Éthylbenzène	100-41-4	< 0,1
1,2,3- Triméthylbenzène	526-73-8	< 2,0
1,3,5- Triméthylbenzène	108-67-8	< 2,0

**La TSCA** Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

**PROPOSITION 65** **PAS À VENDRE DANS L'ÉTAT DE CALIFORNIE**

### 15.1.3 Le Canada Règlements

Cette SDS a été préparée conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux (HPR) (SIMDUT 2015) et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par l'HPR..  
Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

**DSL**

**WHMIS**

### 15.2 Sécurité chimique évaluation

Un produit chimique Évaluation de sécurité n'a pas été effectuée.

## Section 16. Autres informations

Date d'édition/révision	9-10-2024
Version	3.1
Numéro	1025-F
Date de la précédente édition/révision	1-24-2024
Préparateur	Nox-Crete, Inc.

### Documentation de référence

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont, au meilleur des connaissances de Nox-Crete, Inc. exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter Nox-Crete, Inc. pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de Nox-Crete, Inc. Les informations et les recommandations sont offertes à l'acheteur / à l'utilisateur pour examen et examen. Il est de la responsabilité de l'acheteur / utilisateur de s'assurer que le produit est adapté à l'utilisation prévue. Des avertissements appropriés et des procédures de manipulation sûres doivent être fournis à tous les manipulateurs et utilisateurs. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, il incombe à l'acheteur / utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à une utilisation sûre de ce produit. Étant donné que les informations fournies ici peuvent avoir été obtenues en partie de laboratoires indépendants ou d'autres sources non sous notre supervision directe, aucune représentation n'est faite que les informations sont exactes, fiables, complètes ou représentatives et que l'acheteur / utilisateur ne peut s'en prévaloir qu'à ses risques. Nous n'avons fait aucun effort pour censurer ou dissimuler des aspects délétères de ce produit. De plus, comme nous ne pouvons pas anticiper ou contrôler les nombreuses conditions dans lesquelles ces informations ou nos produits peuvent être utilisés, nous ne garantissons pas que les mesures de sécurité et / ou de santé que nous avons suggérées conviendront à toutes les personnes et / ou situations manipulation ou utilisation. De même, nous n'offrons aucune garantie ou garantie de quelque sorte que l'utilisation ou l'élimination de ce produit soit conforme à toutes les lois fédérales, étatiques ou locales. Il incombe à chaque acheteur / utilisateur du produit mentionné aux présentes de déterminer et de respecter les exigences de toutes les lois applicables. Si l'acheteur / utilisateur remballage ce produit, il est de la responsabilité de l'acheteur / de l'utilisateur de s'assurer que la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires sont incluses avec et / ou sur le conteneur. Nox-Crete, Inc. exhorte chaque client ou destinataire de cette fiche de sécurité à l'étudier attentivement et à consulter l'expertise appropriée, nécessaire ou appropriée, pour connaître et comprendre les données contenues dans cette fiche de données de sécurité et les dangers associés à ce produit. La modification de ce document





chemical solutions to concrete problems

## NOX-CARB DARK BASE 350 COMPONENT A

## Fiche de données de sécurité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation* (HPR) (WHMIS 2015)

est strictement interdite. Sauf dans la mesure requise par la loi, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou en partie, est interdite.

### Texte intégral des H et P phrases

Inflam Liq. 2	H225
Irrit. Cutané	H315
Irri. Des yeux	H318
Toxicité aiguë. 4 (inhalation)	H332
STOT SE 3 resp. Irrit.	H335
STOT SE 3 somnolence	H336
Carc. 2	H351

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H315 – Provoque une irritation cutanée

H318 – Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

P201 - Se procurer les instructions particulières avant utilisation

P202 - Ne pas manipuler tant que toutes les précautions de sécurité n'ont pas été lues et comprises

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes - Ne pas fumer

P233 - Garder le récipient bien fermé

P240 - Conteneur terrestre/sous caution et équipement de réception

P241 - Utiliser des équipements électriques, de ventilation, d'éclairage et antidéflagrants

P242 - Utiliser uniquement des outils anti-étincelles

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques

P261 – Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 - Laver soigneusement toutes les zones externes du corps exposées après manipulation

P271 - Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer/Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.

P308+P313 - SI exposé ou concerné : obtenir un avis/une attention médicale

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/un secouriste en cas de malaise.

P331 - NE PAS faire vomir

P332+P313 – en cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

P362+P364 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P370+P378 - En cas d'incendie : Utiliser poudre chimique sèche, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction

P403+P405+P235+P233 - Conserver sous clé dans un endroit frais et bien aéré. Restez au frais.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.